



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat**  
Direction de  
l'encadrement

## Direction de l'encadrement

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté n° 2022-18 du 26 avril 2022 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des personnels de direction ;
- Vu le procès-verbal en date du 8 décembre 2022 constatant le résultat du scrutin du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : les membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des personnels de direction sont désignés comme suit :

### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### a) Membres titulaires

- Madame Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Lyon, présidente
- Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon

#### b) Membres suppléants

- Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Lyon
- Madame Anne-Cécile Gervais, directrice de l'encadrement

.../...



**REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Madame Isabelle Rhety SNPDEN-UNSA	Madame Sylvie Jouhanin SNPDEN-UNSA
Monsieur Laurent Habert SNPDEN-UNSA	Monsieur François Marceau SNPDEN-UNSA

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 07 mai 2026

La rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

Anne Bisagni-Faure